

DÉPARTEMENT
CHER

ARRONDISSEMENT
BOURGES

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations de la Commission Administrative
**du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE FUSSY**

Nombre de Membres

en exercice : 9
présents : 6
votants : 8

L'an deux mille vingt cinq
Séance du vingt-sept mars
La Commission Communale d'Action Sociale de la commune de Fussy s'est réunie à
8h45, sous la présidence de M. COQUERY

Date de la Convocation : 18 mars 2024

A l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Dominique GIRIER,
Mme Philomène MAILLET, Mme Marianne POUMEROL, Mme Jocelyne RODDE

Étaient excusés :

M. Pierre HURPEAU qui a donné pouvoir à Mme GIRIER
Mme Marie-Noëlle BEAU, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
M. Alain PHILOREAU

Délibération n°CCAS-2025-01

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DU CFU

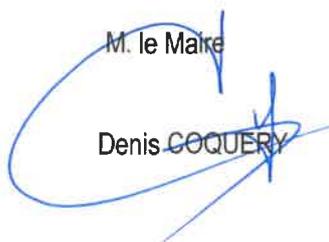
En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote du Compte Financier Unique
Les membres de la commission, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Procèdent à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui suivent relatives à l'approbation du Compte Financier Unique 2024.

➤ Élisent comme président de séance Mme Marianne POUMEROL.

Et chargent Monsieur le président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 31 mars 2025

M. le Maire

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 14/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU CFU

Date de transmission de l'acte : 14/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2025

Numéro de l'acte : CCAS2025-01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250327-CCAS2025-01-DE

Date de décision : 27/03/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles

**DÉPARTEMENT
CHER**

**ARRONDISSEMENT
BOURGES**

***CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE***

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations de la Commission Administrative
**du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE FUSSY**

* * * * *

L'an deux mille vingt cinq
Séance du vingt-sept mars
La Commission Communale d'Action Sociale de la commune de Fussy s'est réunie à
8h45, sous la présidence de M. COQUERY

Date de la Convocation : 18 mars 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Dominique GIRIER,
Mme Philomène MAILET, Mme Marianne POUEROL, Mme Jocelyne RODDE

Étaient excusés :

M. Pierre HURPEAU qui a donné pouvoir à Mme GIRIER
Mme Marie-Noëlle BEAU, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
M. Alain PHILOREAU

Mme Marie-Claude est élue secrétaire de séance

Nombre de Membres

en exercice : 9
présents : 6
votants : 8

A l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°CCAS-2025-02

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le C.F.U 2024 du CCAS de la commune de FUSSY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Marianne POUEROL ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024 | | | |
|--|--|-----------------------|---------------------|
| | | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | 6 100,00 € | 6 100,00 € |
| | Recettes réalisées | 6 100,00 € | 6 100,00 € |
| | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | 12 917,02 € | 12 917,02€ |
| | Dépenses réalisées | 8 684,56 € | 8 684,56 € |
| | Restes à réaliser | 0.00 € | 0.00 € |
| Différence entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | -2 584,56€ | -2 584,56 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | 6 817,02 € | 6 817,02 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-) | 4 232,46 € | 4 232,46€ |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | 0,00 € | 0,00€ |
| Résultat cumulé | Excédent/déficit | 4 232.46 € | 4 232,46€ |

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, par à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVENT le CFU 2024 du CCAS de la commune de FUSSY

- DONNENT pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Fussy, le 31 mars 2025

M. le Maire
Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance
Mme Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 25/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 14/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Date de transmission de l'acte : 14/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/04/2025

Numéro de l'acte : CCAS2025-02 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250327-CCAS2025-02-BF

Date de décision : 27/03/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.2. décisions budgétaires

| | |
|---|---|
| DÉPARTEMENT CHER ARRONDISSEMENT BOURGES CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations de la Commission Administrative du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUSSY ***** |
|---|---|

Nombre de Membres

en exercice : 9
présents : 6
votants : 8

L'an deux mille vingt cinq
Séance du vingt-sept mars
La Commission Communale d'Action Sociale de la commune de Fussy s'est réunie à 8h45, sous la présidence de M. COQUERY

Date de la Convocation : 18 mars 2025

A l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Dominique GIRIER, Mme Philomène MAILET, Mme Marianne POUMEROL, Mme Jocelyne RODDE

Étaient excusés :

M. Pierre HURPEAU qui a donné pouvoir à Mme GIRIER
Mme Marie-Noëlle BEAU, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
M. Alain PHILOREAU

Délibération n°CCAS-2025-03

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance

OBJET : VOTE DU BUDGET CCAS - 2025

M. Denis COQUERY, expose à la commission les propositions pour l'exercice 2025. Leurs examens font apparaître les situations suivantes :

Section de fonctionnement

| Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Chapitres | Montant | Chapitres | Montant |
| 011 : Charges de gestion courantes | 10 000,00 € | 74 : Dotations, subventions... | 7 000,00 € |
| 012 : Charges de personnel et frais | 180,00 € | 77 : Produits exceptionnels | 0 |
| 65 : Autres charges de gestion courantes | 1 052,46 € | 002 : Excédent de fonctionnement | 4 232,46 € |
| Total des dépenses cumulées | 11 232,46 € | Total des recettes cumulées | 11 232,46 € |

Après en avoir délibéré, les membres de la commission adoptent à l'unanimité le budget présenté ci-dessus, pour l'année 2025.

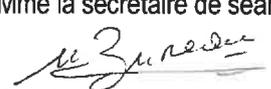
Et chargent Monsieur le président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 31 mars 2025

M. le Maire

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 14/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET CCAS 2025

Date de transmission de l'acte : 14/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2025

Numéro de l'acte : CCAS2025-03 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250327-CCAS2025-03-BF

Date de décision : 27/03/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. décisions budgétaires